

Madame Anne PARENT
Madame Catherine FAGES-PARENT
Monsieur François PARENT
Madame Caroline PARENT
Madame Rosalie PARENT
Monsieur Mathias PARENT

Pommard, le 18 Aout 2025

Lettre recommandée avec AR

Chers Associés,

Conformément à l'article 20-1 des statuts, je vous adresse ci-joint le texte des résolutions soumises à votre approbation, par voie de consultation écrite.

Je vous rappelle que ces résolutions ne seront valablement prises qu'autant qu'elles auront été adoptées par un ou plusieurs associés, dans les conditions de majorité prévues aux articles 21 et 22 des statuts.

Sont joints à la présente :

- le rapport de la gérance,
- le projet des statuts modifiés,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- l'acte de donation partage.

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article 20-4 des statuts, vous disposez d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception des présentes pour émettre votre vote par écrit, et que « *tout associé qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme s'étant abstenu* ».

Est également joint aux présentes, un bulletin de vote. Je vous précise que le droit de vote des indivisaires ne peut être exercé que par l'intermédiaire d'un mandataire unique représentant l'ensemble de l'indivision.

Vous voudrez bien nous retourner vos bulletins de vote par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus.

Bien à vous.

Catherine FAGES-PARENT
Gérante

